

animaux

Les communes face aux chats errants

La prolifération féline dans les rues, par abandon et défaut de stérilisation, n'a jamais été aussi élevée. Les municipalités sont responsables des animaux « en divagation » : exemple à Saint-Maixent-l'École.

Ni errant, ni domestique. C'est la notion de chat libre, définie en 1999 par la loi : un chat, considéré « inadoptable » par son caractère craintif, stérilisé et identifié sous le nom de la commune sur laquelle il demeure ou d'une association.

Une démarche qui n'est pas une obligation pour les municipalités, eu égard notamment au coût de l'opération de stérilisation et d'identification, en moyenne entre 100 et 150 euros. D'après le Code rural, le maire « peut », par arrêté, faire procéder à la capture des chats errants, mais ne « doit » pas. Toutefois, il a l'obligation de « prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats »...

« Une gestion bienveillante et respectueuse des animaux »

À Saint-Maixent-l'École, depuis trois ans, la Ville mène en étroite collaboration avec l'association Apa (Amour et protection des animaux) et la SPA deux campagnes de stérilisation, pour les chats errants et pour les chats particuliers (sous conditions de ressources).

Depuis 2020, « 70 chats des rues ont été stérilisés », constate Éléonore Bideau, conseillère municipale. Elle est en charge de la commission condition animale, composée de cinq élus, cinq membres d'associations de protection animale et dix habitants, « pour une gestion bienveillante et respectueuse des animaux ».

Pour endiguer la surpopulation féline, associations et municipalité allouent 2.000 euros. Plus « 1.000 euros pour la nourriture et les soins des chats libres », un budget municipal « constant depuis trois ans ». Des « chabanes » (cabanes pour chats) ont été installées ainsi que « sept points de nourrissage dédiés avec 250 kg de croquettes fournies par an ».

La mairie, le point d'entrée

L'élue estime à une « trentaine » le nombre de chats libres saint-maixentais, une population « qui se stabilise ». « C'est dur à estimer. Certains ne vivent pas très longtemps, dans les conditions de la rue. » Défaut d'informations, « anthropomorphisme » ou peur de « mutiler » son chat, la stérilisation n'est toujours pas un réflexe. Faudrait-il la rendre obligatoire ? « La reproduction est aussi dans l'ordre des choses, temporeuse Éléonore Bideau.



À Saint-Maixent-l'École, une dizaine de chats libres habitent le centre-ville, stérilisés et identifiés au nom de la Ville. (Photo NR)

Mais il faudrait certainement renforcer la loi. »

La municipalité élabore un livret « sur les procédures de gestion d'animaux dans les villes ». Et de rappeler que « le premier réflexe face à un animal blessé ou en divagation doit être : appeler la mairie. C'est le point d'entrée. »

Elvire Simon

réactions

« Suite à l'inflation que connaît la France, l'alimentation pour animaux a augmenté de façon considérable, de même que les frais vétérinaires... Par conséquent les abandons vont rebondir de nouveau », s'inquiète Céline Gonnord, présidente d'Amour et

protection des animaux (Apa), à Saint-Maixent-l'École. Caroline Vallantin, présidente d'Opla (On peut les aider), se dit toutefois optimiste, « car on agit à la source et c'est comme ça que doit être pris le problème ». Mais... aussi « pessimiste, sur le comportement humain ».